

Département des Bouches du Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République Française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

### DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### 2024\_56 - OBJET : Convention de formation

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'il convient de prévoir une formation intitulée « Gestes et postures » pour 21 agents de la crèche Les Péquelets. Le masseur kinésithérapeute Adrien ROCCI propose ce type de formation.

La formation se déroulera en deux temps :

- Une matinée d'observation des gestes et postures du personnel pendant leur temps de travail afin de cibler et adapter la présentation ultérieure.
- Une matinée de présentation des bonnes postures au sein des métiers de la petite enfance dans le but de prévenir les troubles musculo squelettiques.

**DECIDE** de passer une convention avec Adrien ROCCI – Masseur Kinésithérapeute – 9 allée des Rabasses – 13770 VENELLES afin de faire bénéficier ces agents de cette formation qui sera dispensée :

- Le mercredi 19 juin 2024 pour la matinée d'observation de 8h à 12h.
- Le mardi 27 aout 2024 de 8h30 à 12h30 pour le retour sur les observations, des points théoriques et des exercices adaptés 2024, pour un montant de 1 000€ TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires aux dépenses correspondantes à cette prestation sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 11 juin 2024.

Le Maire,

Jérôme MARCILIAC

